

Les élections universitaires à l'Université Paris Nanterre

Pourquoi je vote ?

Pour élire mes représentant-es dans les 3 conseils centraux : CA, CFVU, CR.



Pour quelle durée ?

- ▶ Les mandats durent 2 ans pour les usagers.
- ▶ Les mandats durent 4 ans pour les personnels.

Les conseils et leurs élu·es en détails

CA

Conseil d'administration

- ▶ Vote le budget et approuve les comptes.
- ▶ Approuve le contrat d'établissement ainsi que les accords et conventions.
- ▶ Adopte les statuts de l'université et des composantes, ainsi que son règlement intérieur.

36 membres

CAC

Conseil académique

- ▶ Est consulté sur les questions transversales à la formation et à la recherche.
- ▶ Est doté d'un rôle consultatif sur la stratégie de formation, de recherche, de documentation scientifique et technique, mais aussi sur l'exercice des libertés universitaires, la qualification à donner aux emplois d'enseignant-es-chercheur-es, sur les demandes d'accréditation et sur le contrat d'établissement.

40 membres

40 membres

Les membres du CA élisent le ou la président·e de l'université

Les membres du CAC élisent le ou la vice-président·e étudiant

CFVU

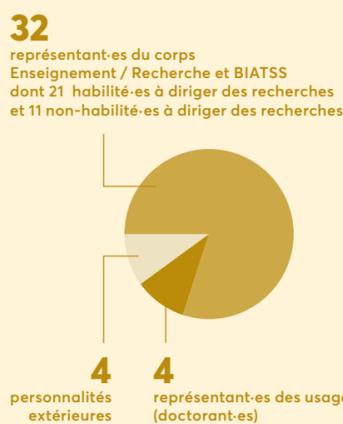
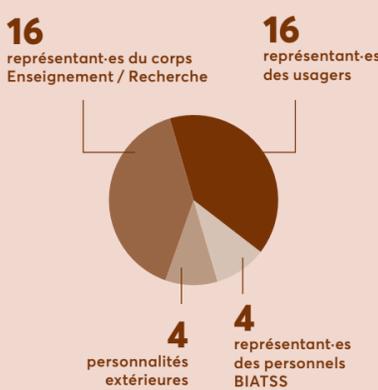
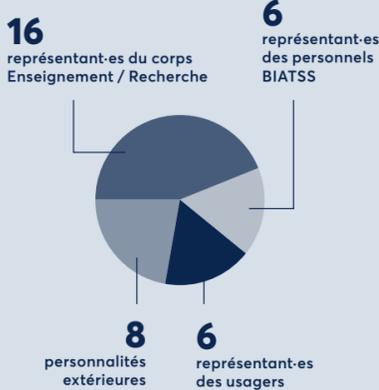
Commission de la formation et de la vie universitaire

- ▶ Est consultée sur les questions relatives à la formation et à la vie étudiante.
- ▶ Répartit l'enveloppe des moyens destinée à la formation.
- ▶ Adopte les règles relatives aux examens et à l'évaluation des enseignements.
- ▶ Adopte les mesures destinées à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales et celles de nature à améliorer les conditions de vie et de travail.

CR

Commission de la recherche

- ▶ Vote sur les questions relatives à la recherche.
- ▶ Est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche.
- ▶ Adopte les mesures de nature à permettre aux étudiant·es, enseignant·es et enseignant·es-chercheur·es de développer les activités de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.



Qui vote ?

Tous les usagers et tous les personnels.

Pour pouvoir voter, je vérifie mon inscription sur les listes électorales :

elections2024.parisnanterre.fr

- ▶ Qui vote

Où je vote ?



- Campus de Nanterre
- Site de Ville-d'Avray
- Site de Saint-Cloud

- ▶ Dans le bureau de vote dont je dépends.
- ▶ Je trouve mon bureau de vote en ligne sur mon profil électeur·ice :

elections2024.parisnanterre.fr



Quand je vote ?

26 et 27 mars 2024 pour les usagers



- ▶ Étudiant·es et personnes bénéficiant de la formation continue

3 et 4 avril 2024 pour les personnels



- ▶ Corps enseignement / recherche
Enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es, chercheur·es et personnels assimilés
- ▶ Corps BIATSS
Personnels des bibliothèques, ingénieur·es, personnels administratifs, technicien·es de service et de santé



En cas d'absence le jour du vote ?

Je peux faire ma demande de procuration

auprès de bureaux d'enregistrement dédiés dans chaque composante et service

Du 29 février au 25 mars 2024 à 12 h pour les usagers

Du 29 février au 2 avril 2024 à 12 h pour les personnels



Je souhaite présenter une liste

Je peux déposer ma candidature et mon programme

Jusqu'au 11 mars 2024 pour les usagers

Jusqu'au 19 mars 2024 pour les personnels